

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Examen et**  
**vote du**  
**budget primitif**  
**2023 – budget**  
**annexe**  
**Maison de**  
**santé**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAUI, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 26  
▪ représentés : 5  
▪ absents : 2

**Etaient présents** : Monsieur Laurent SUAUI, Maire, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**30 mars 2023**

**Par procuration** : Madame Régine BOURGADE (Monsieur Laurent SUAUI), Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Adjoint, Madame Catherine THUIN (Madame Ghaliya THAMI), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur François ROBIN), Madame Fabienne HIERLE (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
et publication sur  
le site internet :  
03/05/2023

**Absent(e)s** : Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Adjointe, Monsieur Bruno PORTAL, Conseiller Municipal.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Le Conseil Municipal :

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2112-1,

**VU** le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2023,

**VU** le projet de budget primitif du budget annexe « Maison de santé » présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

		Investissement	Exploitation
RECETTES	Vote	4 044 375,50	
	RàR	355 624,50	
	Total	4 400 000,00	
DEPENSES	Vote	4 400 000,00	
	RàR		
	Total	4 400 000,00	

Après en avoir délibéré, avec 25 voix pour et 6 voix contre, **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Maison de santé » de l'exercice 2023 et **VOTE** les crédits qui y sont inscrits.

#signature2#

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Laurent SUAU

#signature1#

a présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)